



Nom commercial: Ultrazym 100G

Numéro de la matière: 277000

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 15.06.12

Date d'impression: 15.06.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ultrazym 100G

N° d'article

27700000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie agro-alimentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Resp. Sens. 1

H334

Classification selon les Directives CE

Classification

R42

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P261

P285

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.



Nom commercial: Ultrazym 100G

Numéro de la matière: 277000

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 15.06.12

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311

En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501.3

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Nocif

Phrase(s) de risque

42

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrase(s) S

23

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.

45

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

60

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient

Polygalacturonase

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Polygalacturonase**

No. CAS

9032-75-1

No. EINECS

232-885-6

Concentration

>= 10 < 25 %

Classification

Xn, R42

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

H334

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.



Nom commercial: Ultrazym 100G

Numéro de la matière: 277000

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 15.06.12

Date d'impression: 15.06.12

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools, Brouillard d'eau, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter le dégagement de poussières. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eliminer les restes avec beaucoup d'eau. Veiller à assurer une aération suffisante.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosol. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur 0.0 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains

Gants à longs revers



Nom commercial: Ultrazym 100G

Numéro de la matière: 277000

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 15.06.12

Date d'impression: 15.06.12

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	granulé
Couleur	blanchâtre

10. Stabilité et réactivité**10.5. Matières incompatibles**

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL 50	>	2	g/kg

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Aucun
----------	-------

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

>	100	mg/l
---	-----	------

Toxicité pour les daphnies

CE50	>	100	mg/l
------	---	-----	------

Toxicité pour les algues

CI50	>	100	mg/l
------	---	-----	------

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque	La partie organique du produit est biodégradable.
----------	---

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**



Nom commercial: Ultrazym 100G

Numéro de la matière: 277000

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 15.06.12

Date d'impression: 15.06.12

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3

42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Hazard statements listed in chapter 3

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.